

Revue

Lexbase Hebdo édition professions n°104 du 11 janvier 2012

[Avocats/Formation] Evénement

Rentrée solennelle de l'Ecole de formation des barreaux : trois femmes, une seule et même éthique

N° Lexbase: N9555BSP



par Fabien Girard de Barros, Directeur de la publication

C'est une pièce exceptionnelle à laquelle nous avons assisté, ce lundi 9 janvier 2012, en cette rentrée solennelle des élèves de l'Ecole de formation des barreaux (EFB), au Palais des Congrès de Paris. Une pièce en trois actes, exceptionnelle, d'abord, parce qu'elle a réuni pas moins de 1 600 élèves avocats, et néanmoins futurs confrères, ainsi que nombre de représentants du conseil de l'Ordre des avocats au barreau de Paris et délégations officielles, en un lieu, en un temps ; exceptionnelle ensuite, parce que, pour la première fois, ce sont trois femmes qui ont accueilli une nouvelle génération, hautement féminisée, de la profession, Madame le Bâtonnier du barreau de Paris, Christiane Féral-Schuhl, Présidente de l'EFB, Madame le Bâtonnier Elisabeth Ménesguen, Directrice de la prestigieuse Ecole et Madame le Bâtonnier Dominique de la Garanderie, marraine de la nouvelle promotion ; exceptionnelle enfin, parce que l'ensemble des discours a concouru à la promotion d'un seul et même mot d'ordre : l'éthique consubstantielle à l'activité d'avocat.

C'est naturellement **Elisabeth Ménesguen** qui est allée, la première, à la rencontre des nouveaux élèves avocats, fraîchement titulaires de leur examen d'entrée à l'Ecole. La nouvelle Directrice, remerciant chaleureusement son prédécesseur, Gérard Nicolay, a tenu à présenter, elle-même, son parcours. Elle a évoqué l'étape importante que constituera le déménagement de l'Ecole, dans ses nouveaux locaux "de bois et de verre", en référence aux prétoires et à la transparence de la Justice, à Issy-Les-Moulineaux, à la fin de l'année 2012. Puis, elle s'est attachée à présenter les enjeux de l'avocature, en ce début de XXI^{ème} siècle, face aux défis des nouvelles technologies, exhortant l'assistance à défendre les valeurs de la profession, tout en étant "insatiable" et "fou", paraphrasant ainsi Steve Jobs.

Le nouveau Bâtonnier de Paris, **Christiane Féral-Schuhl**, a insisté, d'entrée, sur la communauté d'idéaux et de valeurs que les jeunes élèves avocats intègrent en ce jour solennel. Elle a rappelé combien la déontologie, que ce soit dans la défense des justiciables, dans le conseil, dans la facilitation à la résolution des conflits, constitue la pierre angulaire de l'activité d'avocat, mais également de sa vie personnelle. Le Bâtonnier de Paris a rappelé que la mise en place de l'Observatoire des métiers, outil de statistiques au service de tous les avocats, permettait d'élaborer une cartographie de la profession utile pour susciter les vocations et les spécialisations. Elle a évoqué les vertus cardinales de la collaboration, source d'expérience et qui permettra aux nouveaux confrères de découvrir toutes les aspérités d'une profession riche et en perpétuel mouvement. Christiane Féral-Schuhl a invité ces nouvelles recrues de l'avocature à venir participer aux travaux des commissions ouvertes de l'Ordre des avocats au barreau de Paris, afin d'y requérir savoir et expérience. Le nouveau Bâtonnier de Paris a officiellement présenté, d'une part, la Charte de la collaboration, invitant l'ensemble des cabinets à y souscrire, afin de partager les principes essentiels, et d'adopter les bons comportements pour accueillir les nouveaux collaborateurs. Elle a, d'autre part, présenté l'assurance facultative collaboration, qui pour 180 euros annuels, permet à chaque avocat souscripteur de "faire le pont" entre deux collaborations. Réaffirmant sa croyance en la "contamination positive des bonnes idées", Christiane Féral-Schuhl s'est placée dans cette lignée humaniste des Bâtonniers cherchant à améliorer le sort de tous les avocats, dans les méandres de leur activité professionnelle. Elle a rappelé que, si l'EFB répondra aux questions professionnelles des jeunes confrères durant les dix-huit mois de leur formation, le Bâtonnier, les membres du conseil de l'Ordre et les avocats honoraires prendront le relais tout au long de leur vie active. Enfin, le Bâtonnier de Paris a évoqué les enjeux du numérique au sein de la profession (l'utilisation des bases de données, e-barreau), dont le développement et la maîtrise sont indispensables à l'évolution de la profession ; mais, elle a appelé chacun des nouveaux élèves avocats à prendre garde pour confronter, en permanence, l'utilisation de ces nouvelles technologies à l'éthique, à la déontologie de l'avocat, évoquant, notamment, les dérives de la visioconférence en matière de garde à vue, déshumanisant ainsi la justice.

Restait à la marraine de la nouvelle promotion, **Dominique de la Garanderie**, à accueillir ses nouveaux "filleuls" dans l'unité et la diversité de la communauté des avocats. Faisant, avant tout, part de son expérience en qualité d'avocat, la première femme Bâtonnier du barreau de Paris, en 1998 et 1999, a insisté, d'une part, sur les valeurs humaines qui animent l'avocat au-delà de la technique juridique ; combien la reconnaissance d'un client bien conseillé, et avec humanité, rendait grâce aux nombreuses heures passées sur un dossier, au détriment, souvent, de la vie personnelle de l'avocat. Elle a tenu à inscrire cette profession, dont l'indépendance est l'un des principes essentiels, dans une interdépendance nécessaire à la promotion de l'éthique sociétale. Dominique de la Garanderie a rappelé, d'autre part, à la jeune assistance le rôle de chaque nouvel avocat dans la révolution systémique sociale, économique, financière, et politique, dont seule l'éthique relayée par la déontologie et complétée par l'expérience, lui permettra de demeurer les sentinelles du droit. Il en va de la responsabilité des avocats comme citoyens, comme membre d'une collectivité, devant leurs pairs et devant les juges.